



SARL ECOLE DE CONDUITE VINCENT

Agrément n° E17 044 00230

SIRET n° 420 857 039 000 69

407 AVENUE DE LA LIBERATION

44150 ANCENIS

02.40.96.12.74.

autoecolevincent@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

Vous êtes déjà un motard expérimenté. Le but de cette formation est donc de vous apprendre à adapter votre comportement à la conduite d'une moto plus puissante. Vous éviterez ainsi d'être confronté à des situations dangereuses.

Elle est d'une durée de 7 heures et se répartit ainsi :

- 2 heures théoriques en salle ou sur piste
- 2 heures de maniabilité hors circulation
- 3 heures en circulation (en groupe de 4 élèves maximum avec 1 moto pour le groupe)

*Pendant les 2 heures de formation théorique, vous échangerez avec les autres participants sur votre expérience de la conduite en moto. Vous aborderez également les thèmes de l'**accidentalité, de la vitesse et de la détectabilité.***

*Pendant les 2 heures de maniabilité hors circulation, vous aborderez notamment des notions en lien avec **les changements de direction, le freinage, et les techniques d'inclinaison.***

*Finalement, pendant les 3 heures en circulation, vous réaliserez **un audit de conduite d'une durée de 30 minutes par élève, suivi d'un debriefing et d'un bilan.** Pendant cet audit, vous serez évalué sur votre comportement à moto en circulation dans diverses situations, et devrez ensuite expliquer vos choix et vos actions. Cela vous permettra de remettre en question certaines de vos habitudes de conduite.*

La catégorie A du permis moto permet de conduire les véhicules suivants :

- **Motos avec ou sans side-car, quelle que soit leur puissance.**
- **Tricycles à moteur (3 roues), quelle que soit leur puissance.**

Un nouveau permis sera fabriqué par l'ANTS. La demande est obligatoirement faite par l'auto-école. La mention A sera ajouté.